

PETR DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 18 DECEMBRE 2025

Date de la convocation du Comité syndical: 15 Décembre 2025
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 3
Nombre de votants : 3

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre 2025 à seize heures, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont assemblés "Salle de la Blanche », 60 impasse du Vigneau à Sainte-Pazanne, sous la présidence de Mme. BRIAND, Présidente du PETR. Ce comité se réunit suite au défaut de quorum (22 membres présents) constaté lors du comité syndical qui s'est tenu le 15 décembre 2025 à Machecoul-Saint-Même.

Etaient présents : Mmes Pascale BRIAND, Aurélie GUITTENY et M. Jacques MALHOMME.
pour Pornic Agglomération Pays de Retz.

କରନ୍ତୁ

**OBJET : FINANCES – OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Préalablement au vote du budget primitif 2026, le Syndicat ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2026 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Comité, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales, autoriser la Présidente à mandater :

- Les dépenses d’investissement gérées en Autorisation de Programme (AP)/Crédits de Paiement (CP) correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d’un montant de CP par chapitre égal au 1/3 des autorisations ouvertes au cours de l’exercice précédent.
 - Pour les autres dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025 (hors reports).

Je vous demande de m'autoriser à engager les dépenses d'investissement 2026 dans la limite des crédits repris ci-dessous, et ce, avant le vote du budget primitif de 2026 :

Exercice	2025		2026
Chapitre	Dépenses d'investissement inscrites au budget 2025 (hors reports)	Dont crédits APCP inscrits au budget 2025	Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 022,00	32 022,00	10 674,00
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	3 684,00		921,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 112,75		278,19
TOTAL	36 818,75	32 022,00	11 873,19

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les dépenses d'investissement 2026 dans les limites susmentionnées et ce, avant le vote du budget primitif de 2026 ;

La Présidente,

Pascale BRIAND



Annexe :

Exercice		2025		2026
Chapitre	Nature	Dépenses d'investissement inscrites au budget 2025 (hors reports)	Dont crédits APCP inscrits au budget 2025	Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
202	FRAIS D'ETUDES, D'ELABORATION, DE MODIFICATION	32 022,00	32 022,00	10 674,00
2031	FRAIS D'ETUDES	0,00		0,00
Total : 20		32 022,00	32 022,00	10 674,00
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		0,00		
2041581	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	3 684,00		921,00
Total : 204		3 684,00		921,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00		
21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	1 112,75		278,19
Total : 21		1 112,75		278,19
TOTAL		36 818,75		11 873,19